

Services aux Autochtones Canada

PLAN D'ACTION PRÉLIMINAIRE

Bureau de la vérificatrice générale
Audit de performance du logement dans les collectivités des Premières Nations

Rapport Réf. Non.	Recommandation du BVG	Réponse du ministère	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement prévue	Principales étapes intermédiaires (description/dates)	Organisation responsable/point de contact (Nom, fonction, numéro de téléphone)	Indicateur de réussite (Réservé à l'usage du comité)
1	<p>Services aux Autochtones Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement, en collaboration avec les Premières Nations, devraient élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour combler l'écart en matière de logement d'ici 2030. Cette stratégie devrait établir la façon dont ils coordonneront leurs efforts, détermineront les besoins et les fonds nécessaires, et définiront des cibles mesurables pour faire le suivi des progrès.</p>	<p>Recommandation acceptée.</p> <p>Conformément à la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, SAC s'engagera auprès de ses partenaires des Premières Nations avant de s'engager dans de nouvelles actions.</p> <p>La Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations est une stratégie de logement élaborée conjointement et fondée sur des distinctions qui jette les bases pour soutenir l'autodétermination des Premières Nations et leur transférer la prise en charge, le contrôle, la gestion et la prestation de services en matière de logement. Services aux Autochtones Canada continuera à soutenir la stratégie et à répondre aux besoins des Premières Nations en matière de logement autodéterminé.</p> <p>D'ici le 31 mars 2027, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations, SAC incitera ses partenaires à établir des objectifs</p>	<p>Une mise en œuvre de la Stratégie nationale pour le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations où la performance est mesurée par rapport à des objectifs qui sont significatifs pour les Premières Nations et qui favorisent le bien-être général de leurs communautés.</p>	EXERCICE 2026-2027	<p>1.1 SAC continuera de collaborer avec ses partenaires du groupe de travail conjoint afin de déterminer les mesures à prendre pour faire progresser la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations, y compris la participation des partenaires à l'établissement d'objectifs mesurables et au suivi des progrès, en fonction du financement disponible. (31 mars 2027)</p> <p>1.2 SAC et la SCHL ont créé et continueront d'améliorer un comité au niveau des sous-ministres adjoints dont le mandat est de partager l'information, les réponses politiques et la mise en œuvre des programmes. (31 mars 2025)</p> <p>1.3 SAC et la SCHL actualiseront le protocole d'accord SAC/SCHL pour le partage d'informations, les réponses politiques et la mise en œuvre des programmes (31 mars 2025).</p>	Opérations régionales, Services aux Autochtones Canada	

		<p>mesurables et à suivre les progrès, en fonction des fonds disponibles.</p> <p>D'ici au 31 mars 2025, SAC et la SCHL créeront un comité au niveau du sous-ministre adjoint et actualiseront le protocole d'accord SAC/SCHL pour l'échange d'informations, les réponses politiques et la mise en œuvre des programmes.</p>					
2	<p>Services aux Autochtones Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement devraient collaborer avec les Premières Nations afin d'améliorer leur compréhension de l'ampleur du problème de moisissure dans les logements situés dans les collectivités des Premières Nations et utiliser cette information pour aider les Premières Nations à réduire la moisissure dans les logements.</p>	<p>Recommandation acceptée.</p> <p>Conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, SAC soutient les projets de logement identifiés et priorisés par les Premières Nations. Les Premières Nations peuvent donner la priorité aux projets visant à éliminer les moisissures, qui constituent une dépense admissible dans le cadre des programmes existants de SAC. Bien que SAC reconnaisse que les moisissures peuvent avoir de graves répercussions sur la santé, le Ministère respecte la gestion par les Premières Nations de leurs affaires de logement et continuera de soutenir les décisions prises par les Premières Nations concernant l'élimination des moisissures en conjonction avec les autres priorités autodéterminées par les Premières Nations.</p> <p>En collaboration avec les organisations des Premières Nations, SAC emploie et finance des agents de santé environnementale et publique (ASEP) qui, sur demande, effectuent des inspections sanitaires et fournissent des rapports détaillés sur les conditions de logement. Étant donné que SAC ne peut pas inspecter les maisons sans l'autorisation des propriétaires, il est impossible d'entreprendre une analyse complète de l'étendue des moisissures dans les logements.</p> <p>Avec le soutien des ressources existantes de l'ASEP, SAC, en consultation avec les partenaires des Premières Nations,</p>	<p>Les Premières Nations sont mieux à même d'identifier et de traiter les moisissures dans les réserves</p>	<p>31 mars 2026</p>	<p>2.1 En plus de partager avec les dirigeants des communautés des Premières Nations touchées les données des inspections annuelles des logements, y compris les moisissures et les facteurs de risque d'une mauvaise qualité de l'air intérieur, SAC et la SCHL partageront avec les organisations nationales et régionales des Premières Nations l'analyse de ces données. (31 mars 2026)</p> <p>2.2 En plus de fournir des conseils et une orientation aux occupants des maisons et aux dirigeants des communautés des Premières Nations touchées, SAC et la SCHL partageront avec les organisations nationales et régionales des Premières Nations de l'information sur la façon de traiter la qualité de l'air intérieur et les préoccupations liées à la moisissure dans les logements. (31 mars 2026)</p>	<p>Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits, Services aux Autochtones Canada</p>	

		<p>s'emploiera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> partager avec les communautés des Premières Nations des informations sur les ressources applicables au logement, telles que les programmes de rénovation de la SCHL dans les réserves et le Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) dans le cadre des autorités existantes pour l'assainissement des moisissures par le biais de programmes de rénovation des logements ; partager des informations et favoriser une compréhension commune de la manière de traiter la qualité de l'air intérieur et les préoccupations liées aux moisissures dans les logements des communautés des Premières Nations ; et, discuter de la manière de renforcer les capacités des Premières Nations en matière de prévention des moisissures et d'évaluation des moisissures dans les logements situés dans les réserves, y compris la connaissance et la prise de conscience des mesures correctives. 					
3	<p>Services aux Autochtones Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement devraient collaborer avec les collectivités des Premières Nations ayant les pires conditions de logement pour s'assurer qu'elles reçoivent l'aide dont elles ont besoin afin d'améliorer leurs conditions de logement.</p>	<p>Recommandation acceptée en partie.</p> <p>Le ministère convient que le financement doit être proportionnel aux besoins. Cependant, étant donné la diversité et l'ampleur des besoins, le soutien à toutes les Premières Nations devrait être fondé sur des facteurs qui tiennent compte des conditions de logement ainsi que d'autres facteurs (par exemple, les indicateurs de bien-être de la communauté, la population, l'éloignement, disponibilité de la chaîne d'approvisionnement et du marché du travail), qui sont et continueront d'être pris en compte dans les méthodes de financement de SAC.</p> <p>Les bureaux régionaux de SAC travaillent, et continueront de travailler, en étroite collaboration avec les communautés des</p>	<p>Les fonds dédiés au logement des Premières Nations sont alloués en fonction de facteurs liés au bien-être de la communauté, y compris les besoins en matière de logement.</p>	<p>EXERCICE 2026-2027</p>	<p>3.1 SAC effectuera une analyse des communautés sur la base des financements reçus afin d'identifier les lacunes dans l'accès aux fonds pour ces communautés et d'élaborer un plan pour y remédier (31 mars 2026).</p>	<p>Opérations régionales, Services aux Autochtones Canada</p>	

		<p>Premières Nations afin de leur apporter un soutien dans le cadre de leurs plans et priorités en matière de logement, proportionné au financement disponible.</p> <p>Dans certaines régions, SAC a établi des cadres de financement avec des partenaires des Premières Nations ou a approuvé des propositions de financement pour le reste de l'enveloppe de financement du Budget 2022 (soit jusqu'au 31 mars 2027). Bien que le Ministère puisse discuter des méthodes de financement régionales avec ses partenaires, il respectera en fin de compte les décisions prises à ce jour par les partenaires des Premières Nations et leurs institutions représentatives.</p>					
4	<p>Services aux Autochtones Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement, en collaboration avec les collectivités des Premières Nations, devraient recenser les collectivités des Premières Nations dont les besoins en matière de financement du renforcement de la capacité sont les plus grands et veiller à ce qu'elles reçoivent les fonds pour assurer une capacité de gestion du logement durable.</p>	<p>Recommandation acceptée.</p> <p>Reconnaissant le travail essentiel des gestionnaires de logements dans les réserves, le budget 2022 a consacré 223 millions de dollars sur cinq ans au soutien de cette priorité, dont 157 millions de dollars pour une subvention à la gestion des logements.</p> <p>En 2022, SAC a fait appel à des partenaires des Premières Nations pour élaborer une méthode d'attribution de la subvention pour la gestion des logements, qui vise à relever les défis les plus importants auxquels les communautés sont confrontées. Cette méthode est renforcée par la flexibilité régionale qui permet d'ajuster les montants de financement en fonction des besoins des communautés et d'autres préférences.</p> <p>D'ici au 31 mars 2027, SAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivre les progrès réalisés en matière de capacité de gestion du logement et, avec les partenaires, déterminer si des ajustements de la méthode d'attribution sont nécessaires ; 	<p>Les communautés des Premières Nations, en particulier celles qui ont le plus besoin d'un financement de la capacité, reçoivent les fonds disponibles pour soutenir la gestion du logement au sein de la communauté.</p>	EXERCICE 2026-2027	<p>4.1 SAC continuera de travailler avec les Premières Nations pour favoriser l'accès aux fonds disponibles pour la capacité de logement. (31 mars 2027)</p> <p>4.2 SAC aidera les organisations des Premières Nations à fournir des services techniques et à mettre au point des formations, des certifications et d'autres outils et ressources à l'intention des Premières Nations, afin de soutenir le renforcement des capacités de gestion des logements. (31 mars 2027)</p> <p>4.3 Pour 2023-2024, SAC a modifié son rapport annuel sur l'infrastructure communautaire et le logement (instrument de collecte de données) afin de saisir des données indiquant si une Première Nation a employé un gestionnaire de logement. SAC examinera les résultats du rapport annuel pour déterminer les impacts associés. (31 mars 2027)</p>	Opérations régionales, Services aux Autochtones Canada	

		<ul style="list-style-type: none"> collaborer avec les organisations de logement des Premières Nations pour favoriser une gestion efficace des logements ; et, veiller à ce que les fonds soient versés en temps voulu pour que les partenaires des Premières Nations puissent les utiliser pendant leur saison de construction. <p>Dans certaines régions, SAC a élaboré des cadres de financement pour l'amélioration des capacités pour le reste de l'enveloppe budgétaire de 2022 (soit jusqu'au 31 mars 2027) avec les partenaires des Premières Nations. Bien que le ministère puisse discuter des méthodes de financement avec les partenaires, il respectera en fin de compte les décisions prises à ce jour par les partenaires des Premières Nations et leurs institutions représentatives.</p>					
5	Services aux Autochtones Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement, en collaboration avec les Premières Nations, devraient revoir la structure et la prestation de leurs programmes de logement afin d'en simplifier le processus de demande et de faciliter l'accès au financement.	<p>Recommandation acceptée.</p> <p>Le ministère reconnaît que le succès du programme de logement d'une Première Nation repose sur des gestionnaires de logement compétents qui peuvent non seulement gérer les demandes auprès des divers programmes fédéraux de logement, mais aussi élaborer une planification à long terme et des stratégies de logement pour leurs communautés.</p> <p>En fonction des fonds disponibles, Services aux Autochtones Canada continuera à subventionner les postes de gestionnaires de logements et à soutenir les organisations des Premières Nations, telles que l'Association des professionnels de l'habitation des Premières Nations (APHPN), qui a mis au point un programme de formation rigoureux et qui délivre une certification aux gestionnaires de logements.</p>	Un processus simplifié pour accéder au financement du programme de logement des Premières Nations	EXERCICE 2027-2028	<p>5.1 SAC et la SCHL ont créé et continueront d'améliorer un comité au niveau des sous-ministres adjoints dont le mandat est de partager l'information, les réponses politiques et la mise en œuvre des programmes. (31 mars 2025)</p> <p>5.2 SAC et la SCHL actualiseront le protocole d'accord SAC/SCHL pour le partage d'informations, les réponses politiques et la mise en œuvre des programmes (31 mars 2025).</p> <p>5.3 Dans le cadre du protocole d'entente entre SAC et la SCHL, SAC et la SCHL élaboreront une stratégie de partage des données afin de simplifier les processus pour les Premières Nations qui cherchent à obtenir des fonds pour le logement (31 mars 2025).</p>	Opérations régionales, Services aux Autochtones Canada	

		<p>Bien que le ministère et la Société collaborent et échangent des informations, un mécanisme officiel sera mis en place pour veiller à ce que les programmes, les approches et les communications soient harmonisés dans toute la mesure du possible afin de faciliter l'accès des Premières Nations au financement.</p> <p>D'ici au 30 septembre 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> SAC et la SCHL créeront un comité au niveau du sous-ministre adjoint et actualiseront le protocole d'accord SAC/SCHL pour le partage d'informations, les réponses politiques et la mise en œuvre des programmes. 				
6	<p>Services aux Autochtones Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement devraient obtenir l'assurance que tous les logements financés par le gouvernement fédéral dans les collectivités des Premières Nations respectent le Code national du bâtiment du Canada ou un code plus rigoureux. Si des lacunes liées à la conformité au code sont relevées, le Ministère et la Société devraient aider les Premières Nations à corriger ces lacunes.</p>	<p>Recommandation acceptée.</p> <p>SAC reconnaît que les codes de construction contribuent à protéger la santé et la sécurité des occupants, tout en favorisant la longévité des maisons construites. Il est important de noter que les communautés des Premières Nations gèrent les logements au niveau communautaire et sont l'autorité compétente en matière de conformité au code du bâtiment. De plus, la conformité au code du bâtiment est une condition préexistante au financement dans le cadre du programme de logement de SAC.</p> <p>Il convient de noter que la période d'audit (2018-19 à 2022-23) s'est déroulée parallèlement à une pandémie mondiale, qui a eu un impact sur la capacité des communautés à faire inspecter les logements, ce qui a pu entraîner des retards dans les inspections.</p> <p>Les programmes de logement de SAC comprennent actuellement la conformité au code du bâtiment et SAC demeure déterminé à travailler avec les Premières Nations à la gestion de leurs affaires de logement.</p>	<p>Le respect du code de la construction est contrôlé par les systèmes de gestion des données existants.</p>	<p>EXERCICE 2026-2027</p>	<p>6.1 SAC étudiera les moyens de mieux suivre et contrôler la conformité par le biais des processus de rapport établis, de manière à ne pas alourdir le fardeau administratif des Premières Nations (31 mars 2027).</p> <p>6.2 SAC aidera les organisations des Premières Nations à fournir des services techniques et à mettre au point des formations, des certifications et d'autres outils et ressources à l'intention des Premières Nations, afin de soutenir le renforcement des capacités de gestion des logements. (31 mars 2027)</p>	<p>Opérations régionales, Services aux Autochtones Canada</p>

		<p>D'ici au 31 mars 2027, SAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans le cadre des processus d'amélioration des systèmes, étudiera les moyens de mieux suivre et contrôler la conformité par le biais des processus de rapport établis, afin de ne pas alourdir la charge administrative qui pèse sur les Premières Nations ; et, • soutenir les organisations des Premières Nations qui fournissent des services techniques et des ressources pour aider les Premières Nations à assurer la conformité. 					
7	<p>Services aux Autochtones Canada, en collaboration avec les Premières Nations, devrait achever l'élaboration du cadre stratégique global pour le transfert des responsabilités ministérielles aux Premières Nations afin de veiller à l'application d'une approche cohérente au transfert.</p>	<p>Recommandation acceptée.</p> <p>La loi sur le ministère des Services aux Autochtones (2019) s'engage à « opérer le transfert progressif, à des organisations autochtones, des responsabilités du ministère en ce qui a trait à l'élaboration et à la prestation de ces services ».</p> <p>Comme indiqué dans le plan d'action relatif à la loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, SAC s'est engagé à « [entreprendre] avec les partenaires l'élaboration conjointe d'un Cadre stratégique de transfert de services. Le Cadre aurait pour but de faire avancer conjointement le transfert de responsabilités pour la conception, la prestation et la gestion de services de Services aux Autochtones aux partenaires autochtones. »</p>	<p>Un cadre politique global pour le transfert des responsabilités ministérielles aux Premières Nations</p>	<p>EXERCICE 2027-2028</p>	<p>7.1 SAC favorisera le développement des institutions et des capacités à l'appui du transfert de services, en partenariat avec les organisations dirigées par les Premières Nations, afin de promouvoir des modèles de prestation de services autodéterminés qui répondront aux besoins et aux priorités identifiés par les communautés membres. Tous les modèles sont facultatifs et dirigés par les Premières Nations. Cela peut inclure l'élaboration de réformes politiques visant à accroître les options offertes aux Premières Nations pour le financement de l'infrastructure dans les réserves, y compris les considérations relatives à la capacité humaine (31 mars 2028).</p> <p>7.2 SAC est en train de finaliser une stratégie qui utilisera les ressources existantes pour engager les Premières Nations sur un cadre politique et travaille au lancement d'un processus d'engagement. (automne 2024)</p>	<p>Politique stratégique et partenariats, Services aux Autochtones Canada</p>	